

**LE CENDRE**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 19 mai 2020.

Date de la séance : 25 mai 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 27

Absents avec procuration : 2

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIPAIRE - M. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD, procuration à M. Sébastien MORIN, Mme Agnès ROCHE procuration à Mme Karine SOUCHAL.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N°20/05/25/003****OBJET : Election des Adjoints au Maire.**

Les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit de listes «bloquées» composées alternativement de candidats de chaque sexe (article L. 2122-7-2 du CGCT modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

Le vote a lieu au scrutin secret (art. L. 2122-4 du CGCT).

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.

Liste des candidats aux fonctions d'adjoint : l'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Aucune disposition n'interdit donc la présentation de listes incomplètes.

Aucun formalisme n'est requis pour la présentation de cette liste. L'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement. Le plus souvent, le dépôt de la liste de candidats aux fonctions d'adjoint sera matérialisé par le dépôt d'un bulletin de vote.

Les listes sont déposées auprès du maire, à l'occasion de ce tour. Il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat au tour précédent pour figurer sur une liste se présentant au tour suivant.

Les listes sont des listes bloquées, sans par conséquent possibilité de panachage ou de vote préférentiel.

Lors du décompte des voix, ne peuvent être valides que les bulletins de vote conformes à la liste déposée tant pour les noms des candidats que pour leur ordre de présentation. C'est pourquoi il peut être recommandé d'imprimer à l'avance les bulletins de vote.

Parité : Chaque liste est composée alternativement de candidats de chaque sexe. Aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent. Dès lors, si le maire est un homme, le premier adjoint peut également être un homme et inversement.

Pour la majorité municipale, Monsieur PRONONCE propose la liste suivante :

- 1<sup>ère</sup> adjointe : Jacqueline BOLIS
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Paul PRESLE
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Adrienne LIBIOUL.

L'assemblée procède à l'élection. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

Résultats :

Liste de M. PRONONCE : 26 voix

Les trois conseillers de la majorité municipale sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire, dans l'ordre du tableau.

**Proclamés élus en qualité d'adjoints**

- 1<sup>ère</sup> adjointe : Jacqueline BOLIS
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Paul PRESLE
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Adrienne LIBIOUL

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

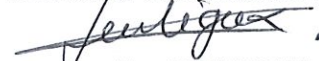


**Hervé PRONONCE.**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 28/05/2020  
Reçu en Préfecture le 28/05/2020

Le Directeur Général des Services,

  
Caroline SOULIGOUX.